

UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

TABLE DES MATIÈRES

ARRÊTÉS..... 6245

Arrêté n° 2018-325 du 12 juillet 2018 portant proclamation des résultats de l'élection du directeur du département Sciences Humaines et Sociales (SHS) de la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines (FLASH) de l'université La Rochelle du 11 juillet 2018.....6245

Arrêté n° 2018-326 du 12 juillet 2018 portant nomination du jury du diplôme universitaire cultures technologiques internationales.....6246

ARRÊTÉS

Arrêté n° 2018-325 du 12 juillet 2018 portant proclamation des résultats de l'élection du directeur du département Sciences Humaines et Sociales (SHS) de la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines (FLASH) de l'université La Rochelle du 11 juillet 2018

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 713-1 et L. 713-3,

Vu les statuts de l'université, notamment son article 3,

Vu les statuts de la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines, notamment son article 14,

Vu l'arrêté n° 2018-305 du 12 juin 2018 portant organisation de l'élection du directeur et du directeur adjoint du département Sciences Humaines et Sociales (SHS) de la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines (FLASH),

Vu l'arrêté n° 2018-320 du 28 juin 2018 portant recevabilité de la candidature pour l'élection du directeur du département Sciences Humaines et Sociales (SHS) de la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines (FLASH) et annulation de l'élection du directeur adjoint du département SHS de la FLASH,

ARRÊTE**Article 1 : Proclamation des résultats de l'élection du directeur du département SHS de la FLASH**

Après vérification du procès-verbal de dépouillement, le président de l'université a arrêté comme suit les résultats du scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	35
Nombre de votants	15
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	15

A obtenu :

Nom du candidat	Nombre de voix	Nombre de sièges attribués
Monsieur Michel BOCHACA	15	1

En conséquence, Monsieur Michel BOCHACA est proclamé directeur du département Sciences Humaines et Sociales (SHS) de la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines (FLASH) de l'université La Rochelle à compter du 1^{er} septembre 2018.

Article 2 : Mesures d'exécution et de publicité

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 12 juillet 2018.

Le président

Jean-Marc Ogier

**Arrêté n° 2018-326 du 12 juillet 2018 portant nomination du jury du diplôme universitaire
cultures technologiques internationales**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-2,

Vu les statuts de l'université,

Vu la délibération n° 2012-07-02-4-3 : diplôme universitaire Cultures Technologiques Internationales

Vu les propositions du directeur de l'IUT,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du diplôme universitaire « cultures technologiques internationales est composé, pour l'année universitaire 2017-2018, de :

- > Patrice JOUBERT, professeur des universités, président
- > Elodie CHAZALON, maître de conférences
- > Antoine DOUCET, professeur des universités

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 12 juillet 2018.

Le président

Jean-Marc OGIER